

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 18 juillet 2020 à 10h00 en visioconférence, Lac-des-Seize-Îles et conformément au code municipal, sont présents madame les conseillères Corina Lupu et France Robillard Pariseau, et messieurs les conseillers, David Estall, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Simon Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent, agit comme greffier.

Absent :

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2020
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2020
4. Approbation des comptes
5. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 18 juillet 2020
6. Avis public vente de quais
7. Embauche de chargé de projet en environnement
8. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme
9. Adoption – règlement 2016-29-2, division du territoire
10. Octroi de contrat d'aménagement plage Joseph Roger
11. Affaires nouvelles
12. Documents déposés
13. Période de questions
14. Levée de la séance

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 10h08.

**2020-07-107**

**1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2019**

ATTENDU le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

**2020-07-108**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2020**

ATTENDU que les membres ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2020 avec les documents de l'assemblée par courrier électronique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2020 soit approuvé tel que rédigé.

2020-07-109

**3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2020**

ATTENDU que les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2020 avec les documents de l'assemblée par courrier électronique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Filiatrault et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2020 soit approuvé tel que rédigé.

2020-07-110

**4. Approbation des comptes**

ATTENDU que le dépôt de la liste des comptes déposée par le directeur général au montant total de 80 789.92 \$.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	21 juin au 18 juillet 2020	13 486.48\$
Déboursés	Au 18 juillet 2020	47 201.14 \$
Masse salariale et DAS	Du mois de juin 2020	20 102.30 \$
Total		80 789.92 \$

2020-07-111

**5. Dépôt de l'État des Revenus et dépenses au 18 juillet 2020**

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 18 juillet 2020.

2020-07-112

**6. Avis public vente de quais**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles recevra les soumissions des personnes intéressées à faire l'acquisition de quais :

Considérant que le conseil désire se départir convenablement de dix (10) anciennes parties de quais usagés en bois ;

Considérant que la municipalité publiera un avis public avec les renseignements pertinents pour se procurer les parties de quais;

Considérant que le conseil se préoccupe de donner une deuxième vie à des matériaux et est préoccupé par l'environnement;

Considérant que le conseil offre à l'ensemble des citoyens intéressés des parties de quais.

Considérant que les quais sont vendus tel qu'elle dans leur état actuel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller David Estall et unanimement résolu de publier un avis public qui permettra d'informer les citoyens d'acquérir les parties de quais et matériaux.

2020-07-113

**7. Embauche de chargé de projet en environnement**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement pour combler 2 postes étudiants;

CONSIDÉRANT que la municipalité a des besoins pour un poste de chargé de projet en environnement;

CONSIDÉRANT que le processus de recrutement a permis de retenir une candidature qui se démarquait pour ce poste;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu que ce Conseil :

Autorise l'embauche de madame Maeve Gagnon-Kavanagh au poste de chargé de projet en environnement dans le cadre d'un emploi étudiant saisonnier.

**2020-07-114**

**8. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme**

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport du service de l'urbanisme du mois de juin 2020.

**2020-07-115**

**9. Adoption – règlement 2016-29-2, division du territoire**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère France Robillard Pariseau le 20 juin 2020.

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier le découpage des districts;

CONSIDÉRANT que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 2016-19-2 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public le 20 juin 2020 sur le site web de la municipalité après la séance du conseil;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement et la carte ont été publiés le 22 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été proposé par monsieur le conseiller Daniel Filiatrault et adopté majoritairement.

Monsieur le conseiller David Estall demande le vote.

Résultat du vote : pour – 4  
contre – 2

Sur proposition de monsieur le conseiller Claude Pariseau, il est majoritairement résolu que le règlement 2016-29-2 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

\*\*\*\*\*

**2020-07-116**

**10. Octroi de contrat d'aménagement plage Joseph Roger**

CONSIDÉRANT que la municipalité a des besoins pour faire réaliser des travaux d'aménagement paysager sur le site de la plage Joseph Roger.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre a été requis pour obtenir l'expertise de professionnels dans l'aménagement et la mise en place de ce projet.

CONSIDÉRANT qu'un plan d'aménagement et devis technique a été réalisé afin de mesurer le potentiel du site et d'avoir l'expertise nécessaire pour améliorer l'espace et le site.

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du devis technique et du plan d'aménagement;

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu une présentation de Terre et Habitat du devis et des plans et qu'ils ont pu collaborer.

CONSIDÉRANT que les travaux suivants sont couverts par une subvention avec le Fonds de développement Tourisme Laurentides 2019-2020.

CONSIDÉRANT les 2 soumissions valides reçus de fournisseurs de services en aménagement paysager.

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix</b>
Serre et pelouses Croque-Herbes Inc.	34 664.79 \$
Terre et Habitats	28 464.00 \$

Madame la conseillère Corina Lupu demande le vote.

Résultat du vote : pour – 5

contre – 1

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Filiatrault, il est majoritairement résolu d'accorder le contrat pour des travaux d'aménagement paysager au soumissionnaire conforme, soit à Terre et Habitats au prix de 28 464.00 \$, avant taxes, conformément au devis technique faisant partie intégrante du contrat.

#### **11. Affaires nouvelles**

- MRC
- Nouvelles des organismes
- Subvention disponible

#### **12. Documents déposés**

- Demande d'intervention par les citoyens – vitesse et bruit sur route 364

#### **13. Période de questions**

Le conseil répond aux 4 questions valide et reçus des citoyens.

**2020-07-117**

#### **14. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu que la séance soit levée, il est 11h50.

Aucune personne a assisté à la séance à huis clos.

Simon Leclerc  
Directeur général

René Pelletier  
Maire